



## Accident et delit de fuite

Par **TAS**, le **31/10/2010** à **09:11**

Bonjour,  
je suis convoqué au commissariat pour le motif suivant: accident **materiel et delit de fuite**. Sur un parking de supermarché deux témoins ont signalé la scène a l'accueil du magasin d'où la convocation.

Les sanctions sont 6 points de retrait, amende, voire emprisonnement(crainte ++++). Dois je prendre un avocat?

Par **jeetendra**, le **31/10/2010** à **09:33**

Bonjour, lisez les post-it de mon confrère TISUISSE sur ce forum, vous aurez des réponses à vos inquiétudes, vous aurez une peine alternative à l'emprisonnement (CRPC, composition pénale, etc.), bon dimanche à vous.

Par **chaber**, le **31/10/2010** à **11:05**

Bonjour  
[citation] Dois je avoir un avocat avant de me présenter a la convocation?

[/citation]

Veillez éviter de créer un nouveau post, que je reprends ci-dessus, pour répondre à mon

confère Jeetendra

Il faut que vous vous rendiez à cette convocation. La présence d'un avocat n'est pas indispensable, mais nécessaire si vous passez devant le tribunal.

Par **TAS**, le **31/10/2010** à **13:00**

Merci pour les infos. Je suis convoqué le 4/11, je me renseigne pour un avocat.